

# Assurances soins dentaires



**DKV**

Les meilleurs soins.  
Pour toute la vie.

## DKV protège votre sourire. Pour toute la vie.

La médecine belge est l'une des meilleures du monde. Depuis plus de 50 ans, DKV la rend accessible. Fort d'une expertise solide en matière d'assurances soins de santé, DKV propose une couverture complète en soins dentaires. Des assurances qui redonnent le sourire à tous.

## On se sent mieux dans sa peau lorsque nos dents sont bien soignées.

Avoir de bonnes dents est capital. Les **dents saines contribuent à votre bonne santé globale** et peuvent améliorer votre bien-être au quotidien ainsi que l'image que vous avez de vous-même.

**Mais conserver la santé de vos dents peut s'avérer vite coûteux** et la sécurité sociale n'intervient pas toujours ou seulement en partie.

**Pas de souscription familiale obligatoire**

**Pas de stage d'attente**



# Comparez nos assurances

Consultez le Document d'Information Produit (IPID) avant de souscrire une assurance. Ce document est disponible auprès de votre intermédiaire d'assurances, sur [www.dkv.be](http://www.dkv.be) ou gratuitement auprès de DKV Belgium.

DKV Smile Essential	DKV Smile Comfort	DKV Smile Premium
Couverture de base	Couverture étendue	La couverture la plus complète

<b>Traitements préventifs</b> (détartrage, examen buccal annuel etc.)	Remboursé à 100%	Remboursé à 100%	Remboursé à 100%
<b>Soins curatifs</b> (traitements des caries, extractions de dents, radiographies etc.)	Remboursé à 70%	Remboursé à 70%	Remboursé à 80%
Montant couvert	Illimité	Illimité	Illimité

Tous les soins dentaires en cas d' <b>accident</b>	Remboursé à 100%	Remboursé à 100%	Remboursé à 100%
Montant couvert	10.000 €	10.000 €	10.000 €

<b>Orthodontie</b>	-	Remboursé à 70%	Remboursé à 80%
<b>Soins dentaires prothétiques</b> (implants, couronnes, bridges etc.)	-	Remboursé à 70%	Remboursé à 80%
<b>Parodontologie et petite chirurgie buccale</b>	-	Remboursé à 70%	Remboursé à 80%
Montant couvert à partir de la 4 <sup>e</sup> année	-	2.000 € (jusqu'à 1.500 € max. pour l'orthodontie pendant toute la durée du contrat)	4.000 € (jusqu'à 2.000 € max. pour l'orthodontie pendant toute la durée du contrat)

Stage d'attente	-	-	-
-----------------	---	---	---

# DKV Smile Essential

## Notre couverture de base

DKV Smile Essential, l'assurance soins dentaires qui couvre vos soins dentaires de base.

## Les avantages:

**Traitements préventifs  
(détartrage, examen buccal annuel etc.)**

Remboursement à 100% et sans plafond annuel

**Soins curatifs (obturations, extractions de dents, radiographies, traitements des caries etc.)**

Remboursement à 70% et sans plafond annuel

**Soins dentaires en cas d'accident**

Remboursement à 100% et jusqu'à 10.000 €/cas d'assurance

**Remboursement illimité, pas de plafond annuel**

**Pas de stage d'attente, ni de questionnaire médical**

**Pas de souscription familiale obligatoire**

**Libre choix du dentiste**



## Principales exclusions

Affections connues au moment de la souscription du contrat, traitements esthétiques, soins dentaires spécialisés (orthodontie, soins prothétiques, parodontologie, petite chirurgie buccale) sauf en cas d'accident, médicaments, traitements dentaires résultant de certains comportements de l'assuré (voir IPID)

# DKV Smile Comfort

## Couverture étendue

DKV Smile Comfort, notre assurance soins dentaires qui offre une couverture étendue à un bon rapport qualité-prix.

## Les avantages :

### Traitements préventifs (détartrage, examen buccal annuel etc.)

Remboursement à 100% et sans plafond annuel

### Soins curatifs (obturations, extractions de dents, radiographies, traitements des caries etc.)

Remboursement à 70% et sans plafond annuel

### Soins dentaires en cas d'accident

Remboursement à 100% et jusqu'à 10.000 €/cas d'assurance

### Orthodontie, soins dentaires prothétiques (implants, couronnes, bridges etc.), parodontologie et petite chirurgie buccale

Remboursement à 70%, 1<sup>e</sup> année d'assurance : jusqu'à 250 €, 2<sup>e</sup> année : jusqu'à 500 €, 3<sup>e</sup> année : jusqu'à 1.000 €, à partir de la 4<sup>e</sup> année : jusqu'à 2.000 € (jusqu'à 1.500 € max. pour l'orthodontie pendant toute la durée du contrat)

### Pas de stage d'attente

### Pas de souscription familiale obligatoire

### Libre choix du dentiste



## Principales exclusions

Affections connues au moment de la souscription du contrat, traitements esthétiques, traitements orthodontiques avant 9 et après 21 ans, traitements parodontaux après 65 ans, transplantations dentaires, orthopédie chirurgicale de la mâchoire, médicaments, traitements dentaires résultant de certains comportements de l'assuré (voir IPID)

# DKV Smile Premium

## La couverture la plus complète

DKV Smile Premium, notre couverture la plus étendue avec les remboursements les plus élevés.

### Les avantages :

**Traitements préventifs (détartrage, examen buccal annuel etc.)**

Remboursement à 100% et sans plafond annuel

**Soins curatifs (obturations, extractions de dents, radiographies, traitements des caries etc.)**

Remboursement à 80% et sans plafond annuel

**Soins dentaires en cas d'accident**

Remboursement à 100% et jusqu'à 10.000 €/cas d'assurance

**Orthodontie, soins dentaires prothétiques (implants, couronnes, bridges etc.), parodontologie et petite chirurgie buccale**

Remboursement à 80%, 1<sup>e</sup> année d'assurance : jusqu'à 250 €, 2<sup>e</sup> année : jusqu'à 500 €, 3<sup>e</sup> année : jusqu'à 1.500 €, à partir de la 4<sup>e</sup> année : jusqu'à 4.000 € (jusqu'à 2.000 € max. pour l'orthodontie pendant toute la durée du contrat)

**Pas de stage d'attente**

**Pas de souscription familiale obligatoire**

**Libre choix du dentiste**



### Principales exclusions

Affections connues au moment de la souscription du contrat, traitements esthétiques, traitements orthodontiques avant 9 et après 21 ans, traitements parodontaux après 65 ans, transplantations dentaires, orthopédie chirurgicale de la mâchoire, médicaments, traitements dentaires résultant de certains comportements de l'assuré (voir IPID)

**Intéressé ?** N'hésitez pas à contacter directement votre intermédiaire d'assurances ou à consulter [www.dkv.be](http://www.dkv.be) pour plus d'information sur nos produits.

Votre intermédiaire d'assurances

Ce document d'information a pour unique but de vous donner un aperçu général des principales couvertures et exclusions relatives à ces produits. Ce document n'est pas personnalisé en fonction de vos besoins spécifiques et les informations qui y sont reprises ne sont pas exhaustives. Pour toutes informations complémentaires concernant ces produits, vos droits et obligations, veuillez consulter les Conditions Générales d'Assurance et les Documents d'Information Produit (IPID) avant de souscrire. Ces documents sont disponibles auprès de votre intermédiaire d'assurances, sur [www.dkv.be](http://www.dkv.be) ou gratuitement auprès de DKV Belgium.

**DKV Belgium S.A.** | Rue de Loxum 25 | 1000 Bruxelles | [www.dkv.be](http://www.dkv.be) | Tél. : +32(0)2 287 64 11 | R.P.M. 0414858607, entreprise d'assurances de droit belge agréée sous le n°739, sous le contrôle de la Banque Nationale de Belgique, dont le siège est situé à 1000 Bruxelles, Bld de Berlaimont 14, fabricant de DKV Smile Essential, DKV Smile Comfort et DKV Smile Premium. Ces produits sont soumis au droit belge (branche 2 'maladie'). Offre via votre intermédiaire d'assurances et/ou via [www.dkv.be](http://www.dkv.be). Principales exclusions des couvertures d'assurances: affections connues à la conclusion d'un contrat, traitements esthétiques, médicaments, traitements dentaires résultant de certains comportements de l'assuré. Toutes les exclusions par type d'assurance soins dentaires peuvent être consultées dans les Documents d'Information Produit (IPID). Contrat à vie, non résiliable par l'assureur, sauf exceptions prévues par la loi. Pour les plaintes relatives à la gestion ou à la mise en oeuvre de ces produits, veuillez vous adresser au service Quality Control de DKV Belgium S.A. par courrier à l'adresse suivante : rue de Loxum 25, 1000 Bruxelles, par mail à [Qualitycontrol@dkv.be](mailto:Qualitycontrol@dkv.be) ou via le formulaire disponible sur notre site internet [www.dkv.be/fr/contact/une-plainte](http://www.dkv.be/fr/contact/une-plainte) et, en 2ème ressort, à l'Ombudsman des Assurances par courrier à l'adresse suivante : square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles, par mail à [info@ombudsman.as](mailto:info@ombudsman.as) ou par téléphone au +32 (0) 2 547 58 71. Ce document est un support commercial au sens de l'A.R. du 25 avril 2014 imposant certaines obligations en matière d'information lors de la commercialisation de produits financiers auprès des clients de détail.

**DKV**

Les meilleurs soins.  
Pour toute la vie.

52151\_FR\_1\_202201